

[Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées] (P.121)

1- Définition	<i>Dimension développement durable</i>	<ul style="list-style-type: none"> Qualité de service à l'utilisateur
	<i>Finalité</i>	<ul style="list-style-type: none"> Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif
	<i>Définition</i>	<ul style="list-style-type: none"> Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif
	<i>Unité</i>	<ul style="list-style-type: none"> Sans dimension (exprimé par un pourcentage)
	<i>Fréquence de détermination</i>	<ul style="list-style-type: none"> Annuelle. Les nombres d'abonnés pris en compte pour l'année n sont ceux établis au 31 décembre de l'année n.
	<i>Domaine d'application possible (activités et périmètre géographique)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Services d'assainissement collectif assurant la collecte des eaux usées Les services n'assurant que le transport ou le traitement des effluents, ainsi que ceux ne gérant que des réseaux pluviaux, ne sont pas concernés.
2- Calcul	<i>Données nécessaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'abonnés desservis (un abonné avec plusieurs points de rejet sera comptabilisé une fois seulement) Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif (voir § recommandations)
	<i>Producteur des données</i>	<ul style="list-style-type: none"> Collectivité (nombre d'abonnés potentiels) et opérateur du service (nombre d'abonnés desservis).
	<i>Echelle de calcul</i>	<ul style="list-style-type: none"> Le calcul de base s'effectue à l'échelle de chaque système d'assainissement collectif inclus dans le périmètre du service.
	<i>Règles de calcul</i>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'abonnés desservis / Nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif X 100
	<i>Recommandations pour la maîtrise de la qualité de ces données</i>	<ul style="list-style-type: none"> Un nouvel abonné est considéré comme desservi s'il bénéficie de la mise en place d'une boîte de branchement (et non nécessairement du raccordement effectif qui dépend des propriétaires). Un abonné déjà raccordé au réseau est considéré comme desservi même en l'absence de boîte de branchement. Le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant du service d'assainissement collectif est déterminé à partir du document de zonage d'assainissement collectif (réalisé après enquête publique). Il faut veiller à ce que les zones d'assainissement non collectif soient bien exclues lors du dénombrement des abonnés potentiels. En l'absence de zonage, l'indicateur ne pourra être renseigné faute de connaissance du nombre total des abonnés potentiels sur l'ensemble du périmètre du service. Il est recommandé de réactualiser annuellement ce nombre par une enquête auprès des services d'urbanisme (révision intermédiaire entre deux recensements).
	<i>Degré de confiance</i>	<ul style="list-style-type: none"> Le degré de confiance de l'indicateur est à établir en suivant la méthodologie présentée en annexe. Cette méthode permet au producteur de données d'évaluer le niveau de fiabilité du processus de production de l'indicateur.
	<i>Règles de consolidation à une échelle supérieure à celle de calcul</i>	<ul style="list-style-type: none"> Une consolidation au niveau service ne peut être effectuée que sur les seuls services pour lesquels un zonage a été effectué. Le taux de desserte de chaque système d'assainissement collectif est alors pondéré par le nombre d'abonnés potentiels du système. Les consolidations à une échelle supérieure suivent la même règle.
3- Interprétation au niveau local	<i>Données contextuelles</i>	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un zonage d'assainissement
	<i>Indicateurs liés</i>	<ul style="list-style-type: none"> Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006
	<i>Règles pour l'interprétation</i>	<ul style="list-style-type: none"> Effets méthode connus : estimation peu précise du nombre potentiels d'abonnés de la zone d'assainissement collectif. Cependant, l'INSEE établit des

	<i>au niveau local</i>	<p>lots par quartier et zone constructible. Le nombre moyen de personnes par foyer est établi par lot. Le grain de l'estimation INSEE est donc assez fin.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Signification d'une évolution positive dans le temps : avancement de la politique de raccordement au réseau, à moduler selon la variation de la population. La révision du zonage peut faire évoluer l'indicateur dans un sens comme dans l'autre. ◆ Pour interpréter les résultats, on s'attachera à respecter la notion d'écart significatif présentée dans l'annexe relative au degré de confiance.
4- Recommandations pour la comparaison des résultats entre services	<i>Différences de contexte</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ La pratique du service concernant l'individualisation des abonnements au service de l'eau peut avoir une incidence notable dans le résultat, l'individualisation des abonnements tendant à améliorer l'indicateur.
	<i>Effets méthodes</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Des effets méthodes sont à attendre, compte tenu de la difficulté prévisible à calculer cet indicateur.
	<i>Prise en compte du degré de confiance</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pour comparer les résultats entre services, on s'attachera à respecter la notion d'écart significatif présentée dans l'annexe relative au degré de confiance.